

Compte-rendu GT LDG du 25/02/2020

Le 25 février 2020, la DGFIP a réuni le GT d'ouverture du cycle de discussions relatif à la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices de gestion et à leur impact en matière de dialogue social. Ont participé à cette réunion les organisations syndicales l'alliance CFDT/CFTC, Solidaires Finances publiques, FO DGFIP, et l'UNSA / CGC Finances publiques.

Le chef de service RH, qui présidait cette réunion, a très rapidement demandé à chaque délégation de s'exprimer afin de répondre à leurs déclarations liminaires. Nous avons souhaité, d'entrée, exprimer nos attentes dans ce dossier et insister particulièrement sur les éléments fondamentaux que nous considérons comme un prérequis (cf. déclaration liminaire en PJ).

L'alliance CFDT/CFTC a rappelé l'importance d'arriver à un dispositif qui emporte un maximum d'adhésion, et a demandé s'il y avait une date butoir pour rendre les travaux, cette date pouvant permettre d'établir un rétroplanning.

Afin d'assurer un meilleur suivi des travaux des différents GT, l'alliance a également demandé qu'un relevé de décisions soit fourni à l'issue de chaque GT pour savoir où on en est et avoir un état d'avancement clair.

L'alliance a également demandé à la Direction s'il y avait des points non négociables.

Les réponses de la DG

Le chef de service RH a souhaité tout d'abord souligner que les OS présentes partageaient des valeurs communes avec la DGFIP comme la hiérarchie des normes, en faisant le lien avec les LDG ministérielles. De même, les notions de transparence et de retour aux personnels en cas de non-satisfaction dans le cadre de la gestion des mouvements étaient des éléments partagés comme également la notion d'équité. Pour la DG, il est aussi important qu'il n'y ait pas application « sèche » des règles de gestion.

Il a fait valoir aussi la responsabilité commune de l'administration et des OS tant sur le fond que sur la forme dans cet exercice de concertation sur des nouvelles règles de gestion.

Il a aussi tenu à lister les points qui ne font pas consensus (la place de l'ancienneté et du profil, les délais d'occupation des postes et le sens de l'entretien quinquennal).

Mais, il a surtout montré que la DGFIP est très attendue, car elle engage un cycle de discussions après d'autres directions et qu'elle est la direction générale dotée de l'effectif le plus important dans le périmètre de Bercy.

Il a souhaité afficher une volonté de prendre le temps de la discussion en ayant bien conscience que 2020 est une année particulière de transition. Cependant, la contrainte de devoir mettre en œuvre les nouvelles règles de gestion en 2021 a vite cadencé le calendrier dans l'esprit du chef de service RH. Pour lui, le CTR de juin constitue la date butoir, car il aura à donner son avis sur le projet issu des réunions organisées au cours de cette période. Il s'est engagé à prévoir des GT supplémentaires en proposant un séquençage des travaux en quatre thématiques : politique des LDG, procédures de gestion, durées d'occupation des postes et priorités.

L'année 2020 étant une année transitoire, il s'est engagé à discuter de la question de l'examen des situations individuelles dans le respect des LDG Ministérielles. **Cependant, il sera très attentif à veiller à ne pas recréer des CAP bis pour être en conformité avec la loi de transformation de la Fonction publique.**

Concernant la médiation et le droit au gracieux, il a fait observer que la contrainte serait de ne pas compromettre un mouvement touchant un grand nombre d'agents.

En réponse à notre demande sur une liste de points non négociables pour la DG, le chef de service RH a indiqué qu'il n'y avait pas de liste noire d'éléments non négociables en ajoutant qu'il ferait du mieux possible pour cerner les attentes et trouver une proposition.

Pour la DG, il est aussi clair que le défi à relever est d'ampleur, car il faudra trouver le bon équilibre entre un consensus à trouver et le respect de priorités dans le cadre de la gestion des mutations.

Les informations relatives aux mouvements 2020 ont été communiquées par les responsables des bureaux RH. La publication des mouvements est prévue comme suit :

- le 12 mars pour les géomètres ;
 - le 10 avril pour les C ;
 - le 16 avril pour les agents techniques ;
 - le 20 avril pour les B
- et pour les A la publication n'interviendra que le 8 juin suite aux 200 vacances d'inspecteurs promus IDiv.

Enfin, le prochain GT prévu le 10 mars traitera des orientations générales de la politique de mobilité. La DG formalisera un premier projet de LDG sur l'égalité homme femme, sur la doctrine d'emploi du rendez-vous quinquennal et la politique générale de mobilité.